Les budgets de dépenses devant le Sénat

SUITE DE LA PREMIÈRE PAGE

M. STHUL. — Non, mais il faut que les perpétuelles agitations sociales cessent.

M. CHAUTEMPS — Ce n'est pas au moment où le gouvernement fait les efforts que l'on sait, que l'on doit critiquer au lieu de l'encourager ; il a besoin de toute la confiance et de tout l'appui du Parlement (très bien).

M. William BERTRAND répond brièvement aux orateurs. Il fait remarquer notamment que tous les départements français sont touchés par la crise Puis le budget de la présidence du Conseil est adopté.

CELUI DES FINANCES

Le budget des finances est mis en discussion

M. MILLIES-LACROIX demande la réforme du fonds commun du chiffre d'affaires, ainsi que du fonds commun des boissons et des automobiles.

M. MAUGER demande la réforme de l'agence judiciaire du Trésor qui a une somme de 1 200 millions à recouvrer et qui ne peut le faire faute de personnel

M. BETOUILLE se plaint que les collectivités locales ne puissent plus équilibrer leur budget. Il réclame la création d'un fonds national de chômage

M. Georges BONNET donne l'assurance que les communes bénéficieront du relèvement de la taxe à la production Le gouvernement fait, par ailleurs, tout son possible pour venir en aide aux communes Malheureusement, la situation de l'Etat n'est pas moins difficile C'est surtout par un rigoureux effort de compression des dépenses et par une reprise de l'activité économique que la situation s'améliorera.

Les crédits du ministère des Finances sont votés.

CELUI DE LA JUSTICE

Le Sénat passe à l'examen du budget de la Justice.

M. LEBERT rapporteur, indique que la commission des finances a retranché 260 000 francs sur la reorganisation du bureau des naturalisations parce qu'on réclamait du Parlement des creations definitives d'emplois. Il estime qu'il n'y a pas lieu d'accélérer le rythme des naturalisations et qu'il faut se défendre contre trop d'intrusions Il y a actuellement en France 13 % d'étrangers, dont nombre indésirables, et il ne faut pas accroître cette proportion

Le bâtonnier FOURCADE affirme que le bon fonctionnement de la justice n'est pas pleinement assuré On substitue notamment à la légalité des négociations Encore faut-il que ce soit pour faciliter l'application de la loi et non pour la supprimer en la démunissant de toute sanction Il soutient, en terminant, que l'arbitraire a pris la place de la loi disparue.

M MERLIN signale l'insuffisance des recouvrements opérés en matière d'assistance judiciaire

La séance est suspendue à 12 h. 40

L'intervention de M. Desjardins, sénateur de l'Aisne

La séance est reprise à 14 h 45. M. Paul LAFONT dépose une proposition de loi tendant à doter de ressources permanentes la Caisse de crédit aux départements et aux communes, puis le Sénat reprend l'examen du budget de la Justice.

M. DESJARDINS, **sénateur de l'Aisne**, dénonce, à l'occasion d'affaires récentes certaines pratiques qui constituent une violation du code d'instruction criminelle

« Le gouvernement, déclare l'orateur, a inventé de toutes pièces un complot pour des besoins politiques et, sans doute pour détourner l'opinion publique d'autres préoccupations plus graves Les arrestations opérées se sont accompagnées d'illégalités et de sévices graves, et, ce qui est plus grave, c'est que de pareils procédés ont été appliqués à des hommes qui s'étaient conduits en héros pendant la guerre. »

M. Desjardins cite un certain nombre de cas où la loi a été violée :

« Tout dernièrement, une personne a subi chez elle une perquisition de police Bien que celle-ci n'ait rien trouvé, on l'a emprisonnée torturée pendant deux jours au bout desquels seulement un mandat d'arrêt a été signé contre elle. D'autres ont été incarcérés dans des conditions analogues et il s'agit d'officiers de réserve décorés pour faits de guerre, d'ingénieurs et même d'une femme qui se conduisit admirablement en soignant les blessés sur le front et qui a été insultée et bafouée. Les policiers ont même craché sur la décoration gagnée par cette femme sur les champs de bataille (exclamations au centre et à droite)

» Des inculpés incarcérés à la Santé ont été transférés à la police judiciaire où ils ont subi des interrogatoires en dehors du juge d'instruction L'un d'eux a eu les pieds écrasés. »

A droite on applaudit tandis que sur les bancs socialistes on donne des signes répétés d'impatience L'assemblée devient quelque peu houleuse

Le Garde des Sceaux intervient :

« La magistrature déclare M VINCENT-AURIOL a fait tout son devoir Le juge d'instruction a donné des commissions rogatoires. Il en avait le droit. D'ailleurs, s'il y a eu des irrégularités commises, les inculpés ont des avocats qui sauront se pourvoir devant la justice.

M MARX DORMOY. — La police a fait tout son devoir comme la magistrature

— Un point qui préoccupe l'opinion à juste titre, reprend M DESJARDINS, c'est le régime auquel sont placés les inculpés à propos de prétendus complots On invoque, pour les maintenir au régime de droit commun, le fait qu'ils auraient fondé une association de malfaiteurs (exclamations, mouvements divers).

» Eh bien ! Je dis qu'on ne peut pas traiter le général Duseigneur comme les escarpes et les assassins (appl. au centre et à droite protestations à g.).

Le sénateur de l'Aisne reproche à M Vincent-Auriol d'avoir présidé le jour de Noël, une fête à la prison de Fresnes

« Il y a là, déclare M. Desjardins, quelque chose qui heurte le bon sens Quand on voit sur les journaux le Garde des Sceaux embrasser un jeune détenu qui peut être le complice de ce jeune bandit qui, à l'âge de 14 ans, vient de commettre un crime épouvantable, on est indigné. Que penserait d'Aguesseau de son successeur » (exclamations à gauche « très bien » au centre et à droite)

M. VINCENT-AURIOL — Je proteste et je répondrai

Le calme se rétablit avec M. Albert POUILLOUX qui appelle l'attention du ministre de la Justice sur la situation des greffiers de paix à qui il serait légitime d'accorder les satisfactions qu'ils réclament.

M. Pierre CHAUMIÉ déclare ensuite qu'il y aurait lieu à son sens, de modifier la circulaire relative à l'application de la semaine de 40 heures dans les offices ministériels.

La réponse de M. Vincent-Auriol

M. VINCENT-AURIOL répond aux orateurs. En ce qui concerne le projet intéressant les greffiers de simple police, il demandera à son collègue des Finances d'en hâter l'examen. Le Garde des Sceaux est d'accord avec le ministre de l'Intérieur pour accroître la surveillance des étrangers en France.

Quant au problème de la naturalisation, il est tout différent. Des règles sont posées en la matière. Elles permettent que le Sénat soit assuré d'éliminer les indésirables. Au cours de l'année 1937, on n'a relevé que 24 condamnations d'ailleurs légères pour la plupart, frappant des étrangers naturalisés.

Mais si la trop grande facilité des naturalisations n'est pas souhaitable, ce n'est pas à dire que les procédures ne doivent pas être rapides Or, le service de la naturalisation ne compte que 16 magistrats soit 11 de moins qu'en 1927 Le résultat c'est qu'il y a 100 000 dossiers en retard Le renforcement du service s'impose donc

Le ministre accepte de ne détacher que temporairement des magistrats nouveaux au service des naturalisations. Au surplus, le relèvement des droits du Sceau apportera 780 000 fr. de recettes nouvelles, la dépense sera donc couverte.

M. VINCENT-AURIOL s'explique sur les griefs qui ont été formulés, ce matin par M. Fourcade :

« On nous reproche de ne pas appliquer les lois et de violer la loi de 1897 en matière d'instruction criminelle C'est une erreur Les magistrats ont délivré régulièrement des commissions rogatoires Si une plainte a été déposée pour détention illégale, c'est à la magistrature qu'il appartient de se prononcer. Quant à la mise au régime politique, elle dépend de la qualification des faits par les juges d'instruction.

» Or, jusqu'ici, il n'y a poursuites que pour des détentions d'explosifs, détentions d'armes étrangères, abus de confiance Le ministre applique donc la règle à laquelle il ne peut ni ne veut se soustraire Elle s'applique à tous.

» Rappelez-vous, déclare M. Vincent-Auriol, aux applaudissements de l'extrême gauche, qu'il y a ici une haute personnalité politique qui a été maintenue tout le temps de l'instruction au régime de droit commun.

M. Emile ROUSSEL. — Les inculpés de l'affaire Stavisky ont bénéficié d'un régime de faveur.

— J'ai le devoir d'agir avec humanité poursuit le GARDE DES SCEAUX. J'ai fait examiner un inculpé dont l'état de santé précaire m'était signalé. Les médecins ont déclaré que son état n'était pas incompatible avec la détention Cependant j'ai donné l'ordre qu'on le fît transférer à l'infirmerie de Fresnes L'inculpé a refusé

» On me dit : « Vous embrassez des escarpes ». Il s'agit d'enfants qui sont plus malheureux que coupables (applaudissements extrême gauche) et, dans cette voie, j'ai été précédé par des œuvres évangéliques. Et, ce matin, j'ai reçu de M. Louis Rollin une lettre dont les termes me consolent des attaques auxquelles je suis en butte pour des raisons politiques

» M. Fourcade, en me reprochant de ne pas laisser exécuter des décisions de justice, a exagéré la portée de certains faits Il ne s'agit pas d'interventions d'autorité de la chancellerie, mais simplement de circulaires générales adressées aux parquets pour l'examen des cas d'espèce, surtout celui des locataires sans travail qui ne peuvent payer leur terme ».

Le budget de la Justice est alors adopté.

Les dépenses de personnel des collectivités locales

Le Sénat adopte l'article 34 bis de la loi de finances, qui avait été réservé hier dans une nouvelle rédaction proposée par la commission Ce texte abroge les dispositions du décret du 8 août 1935 limitant les pouvoirs des collectivités locales en matière de dépenses de personnel en ce qui concerne la fixation des émoluments des agents dont le traitement dépasse 15.000 francs. La rémunération allouée par une collectivité locale à l'un de ses agents ne pourra dépasser en aucun cas celle que l'Etat attribue à ses fonctionnaires remplissant une fonction équivalente.

LE BUDGET DES AFFAIRES ETRANGÈRES

Le budget des Affaires étrangères, qui est mis en discussion ensuite, donne lieu à une longue intervention de M. LÉMERY, sénateur de la Martinique.

« Avons-nous une politique extérieure et laquelle ? » demande-t-il.

L'orateur signale que depuis la fin de la guerre, la position de la France dans le Monde a été s'affaiblissant chaque jour davantage.

» Pour une question de mots nous nous sommes cantonnés dans une bouderie à l'égard de l'Italie. Et l'Allemagne s'est attaquée aux dernières clauses subsistantes des traités et l'on parle de commencer la révision par l'Afrique. »

Les reproches de M. Lémery

M. Lemery reproche à la politique française d'avoir commis deux erreurs : Erreur allemande, illusion sur le pacifisme allemand, et erreur soviétique

Or, l'Europe d'aujourd'hui a deux sentiments : Elle craint Berlin, elle hait Moscou

S'adressant à M. Yvon Delbos, le sénateur de la Martinique, applaudi au centre et à droite, s'écrie :

« Oubliez que vous êtes ministre du Front populaire et ne vous souvenez plus que d'être le gérant d'une grande nation qui a toujours mis sa force au service du Droit et de la Liberté. »

« La politique extérieure de la France est affranchie de toute préoccupation de politique intérieure... » répond M. Delbos

Dans sa réponse, M. Yvon DELBOS souligne tout d'abord la gêne qu'un discours comme celui de M. Lemery peut apporter à un gouvernement qui n'est pas celui du Front populaire, mais de la France. (Vifs applaudissements à gauche).

Le ministre montrera que les reproches adressés au gouvernement ne sont pas mérités Il redressera seulement quelques allégations susceptibles de compromettre la politique française pratiquée par plusieurs gouvernements successifs.

« M. Lémery a dit que la France aurait proposé un plan de désarmement applicable aux seuls membres de la S D N., ce plan a toujours été conçu pour s'appliquer à tous. La France et l'Angleterre dans une union de dignité réciproque (Applaudissements à gauche), et le ministre regrette ce que M. Lémery a dit à ce sujet, sont d'accord et confrontent leurs vues sur tous les problèmes. Par leur attitude envers celui d'Espagne, elles ont sauvé la paix du Monde. (Applaudissements à gauche).

» La question des combattants étrangers en Espagne apparaît au gouvernement britannique et à la France comme importante, parce qu'elle offre l'occasion de réduire la lutte au territoire espagnol. Le gouvernement français est incontestablement à l'origine de la non-intervention. Il ne veut pas qu'une guerre européenne puisse jaillir de la guerre espagnole.

Le gouvernement aurait pris, à entendre M Lémery, certaines initiatives inconstitutionnelles et en dehors du parlement. M. Yvon Delbos affirme hautement le contraire Si, à Genève et ailleurs, il a fait entendre certains avertissements, c'est qu'ils étaient conformes aux intérêts vitaux du pays et que des manifestations s'étaient produites qui pouvaient faire craindre un jour pour la sécurité de nos communications avec l'Afrique du Nord.

« Autant la France se refusait à intervenir dans une guerre civile, autant elle devait veiller au statu quo dans la Méditerranée. En marquant certaines limites conformes à ses intérêts permanents, elle méritait de recueillir l'adhésion unanime du pays et du parlement (très bien à gauche)

» L'opinion, ici et à l'étranger, c'est que la politique extérieure de la France est affranchie de toute préoccupation de politique intérieure. Dans les conversations qu'il a eues au cours de son voyage, partout on a senti que le ministre des Affaires étrangères parlait au nom de la France éternelle et non pas au nom d'un gouvernement éphémère (très bien).

» Le préjugé de M. Lémery à l'égard de la couleur politique du gouvernement a faussé son optique. »

« Notre attitude est nette... »

M. Yvon Delbos peut, lui, affirmer, fort d'une expérience récemment vécue, que jamais le nom de la France n'eut une résonnance plus grande, n'a davantage exalté les cœurs, que jamais son rayonnement n'a été plus fort en Europe et dans le monde.

» Notre attitude est nette, conclut M Yvon Delbos, fidélité à la politique de sécurité générale suivie par nos prédécesseurs, à la politique de la S. D. N., où certaines adaptations peuvent être nécessaires, politique de fidélité à nos alliances certes, mais en tendant loyalement la main à tous les peuples, même s'ils ne partagent pas notre credo. Le gouvernement est sûr de conserver pour cela l'assentiment du parlement, du pays tout entier. »

Le Sénat qui, tout au long de son discours n'a pas ménagé ses approbations et ses applaudissements à M Delbos, souligne de bravos prolongés sa péroraison.

LE BUDGET DE L'INTÉRIEUR

Le Sénat aborde ensuite le budget de l'Intérieur. D'accord avec le Gouvernement, la Commission des finances a retiré du budget la réforme du service de l'Algérie, qui fera l'objet d'un projet spécial. Quant aux services de la Sûreté, des crédits ont été votés pour trois mois, pour permettre la réorganisation demandée par le Gouvernement. Un projet soumettra cette réforme au Parlement.

Quelques orateurs signalent les difficultés des collectivités locales.

M. DORMOY assure que le projet de répartition du fonds de subvention aux départements sera voté avant la fin de l'année.

Le budget de l'Intérieur est adopté.

L'ARBITRAGE DANS LES CONFLITS SOCIAUX

Le projet du gouvernement a été déposé hier sur le bureau de la Chambre

Paris, 28. — Le gouvernement a déposé cet après-midi sur le bureau de la Chambre le projet de loi destiné à renforcer l'arbitrage dans les conflits sociaux. Ce projet consiste dans la reconduction des dispositions précédemment établies pour la conciliation et l'arbitrage. Toutefois, deux dispositions nouvelles, l'une et l'autre très importantes, sont prévues :

1° A l'origine de la procédure de conciliation il y aurait une commission-filtre qui pourrait être appelée, en cas de contestation sur le caractère, soit individuel, soit collectif du conflit, à se prononcer sur ce point. Semblable commission fonctionnerait dans chaque département. Une commission nationale serait également créée. Ces commissions-filtre, composées de représentants patronaux et ouvriers, seraient présidées par un magistrat. Leurs décisions seraient sans appel

La création de ces organismes permettrait d'éviter l'embouteillage pour tous les conflits ressortissant à la conciliation (licenciements présentés comme arbitraires, refus de récupération des jours fériés, etc.).

2° Le second point important est l'établissement d'une procédure d'homologation éventuelle des sentences surarbitrales devant le Conseil d'Etat. Dans les cas où l'homologation ne serait pas enregistrée, le Conseil d'Etat délèguerait un de ses membres qui rendrait alors et sans appel une sentence arbitrale.

En ce qui concerne les sanctions, il semble que le projet n'ait pas abordé la question et laisserait au droit commun le soin de régler les sentences non respectées.

LA TAXE A LA MOUTURE

Le groupe de défense de la petite et moyenne meunerie, après avoir entendu des exposés de M. DEJONGHE, au nom de la **Fédération des Meuniers à façon du Nord**, et de MM. Convert et Baucillon, au nom de la Fédération nationale de la petite et moyenne meunerie, sur la question de la taxe à la mouture, a décidé que son président, M. René Besse, interviendrait à ce propos dans la discussion de la loi de finances retour du Sénat.

LA SÉANCE D'HIER, A LA CHAMBRE

Paris, 28. — La Chambre a discuté mardi matin le projet de loi portant ouverture de crédits spéciaux d'exercices clos et d'exercices périmés.

M. Louis MARIN (Meurthe-et-Moselle) déplore de constater que l'Etat ne paie ses dettes aux départements et communes que vingt ans après, c'est notamment le cas pour le ministère de la Santé publique. Aussi des départements comme le Gard ont-ils des centimes additionnels dépassant le chiffre de 8.006. Des chiffres collectifs comme ceux-ci révèlent le véritable désordre qui règne encore dans les administrations.

L'orateur s'inquiète de savoir si la situation est maintenant apurée pour les budgets des exercices d'il y a plus de six ans.

M. R. BRUNET déclare que la plupart des crédits dont il est question n'étaient qu'évaluatifs. Il regrette, avec le député de Meurthe-et-Moselle, que les délais imposés par le ministère de la Santé publique soient beaucoup trop longs.

Le sous-secrétaire d'Etat ne peut promettre que ce projet de loi marque un apurement complet et définitif des comptes de l'Etat à l'égard des départements et communes.

La discussion générale étant close, la Chambre adopte les articles et l'ensemble du projet de loi

L'ordre du jour appelle ensuite la discussion du projet de loi régularisant des crédits ouverts par décrets au titre de l'exercice 1937.

M. FUCHS (Haut-Rhin) s'inquiète des intentions du gouvernement pour remédier au problème du chômage. Les 350 millions prévus dans le projet de loi pour le fonds national de chômage suffiront-ils jusqu'à la fine de l'année ?

L'orateur proteste contre l'emploi abusif qui est fait de certains crédits du ministère de la Justice. La Chambre adopte les articles et l'ensemble du projet de loi.

Régularisation de crédits ouverts au titre de l'exercice 1937

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi portant ouverture pour l'exercice 1937, de 1.485.847.778 fr. de crédits au budget général ; de 307 millions 500.000 francs au compte d'investissement, annulation de 251.653.184 francs au budget général, 1.701.796.535 francs au compte d'investissement au titre du budget général et des budgets annexes et portant approbation de plusieurs décrets ayant autorisé l'ouverture de 183 millions de crédits.

M. Joseph DENAIS reproche au gouvernement d'avoir fait voter, depuis 1935, par le Parlement, un certain nombre de mesures ayant eu pour résultat immédiat d'augmenter l'indice du coût de la vie.

Sur le chapitre 44 du budget de la guerre, M. MARIN s'étonne que le crédit prévu de 133 millions soit destiné à réparer une brèche faite dans les « existants ».

M. JAMMY-SCHMIDT lui répond que c'est la conséquence de l'incorporation pour le service de deux ans.

M. BAUD s'inquiète également de savoir si la marine a ses approvisionnements complets.

M. MARIN affirme que les commissions chargées d'assurer la coordination du rail et de la route ne donnent pas satisfaction aux usagers.

L'ensemble de l'article premier est adopté.

M. MARIN proteste contre l'annulation d'un crédit de trois millions pour l'Intérieur, alors que, à son avis, départements et communes sont dans la détresse, faute de crédits. La proposition de M. Marin tendant à reprendre ce crédit est votée à mains levées.

M. Marin demande également à la Chambre de repousser l'annulation de quatre millions de crédits pour le personnel des écoles primaires élémentaires

Son amendement est repoussé par 367 voix contre 230.

M. BLAISOT s'étonne qu'un crédit d'un million soit annulé au chapitre des constructions scolaires de l'enseignement primaire.

M. ZAY répond que les prévisions pour les constructions ne peuvent être calculées à un million près. En 1938, le maximum sera encore fait pour les constructions scolaires.

M. BLAISOT demande la suppression de l'annulation de ce crédit, mais son amendement est repoussé par 375 voix contre 230.

M. DOMMANGE proteste contre l'annulation d'un crédit de près de 11 millions pour les bonifications d'intérêt ayant trait à la mobilisation des créances bloquées à l'étranger.

M. DE TINGUY DU POUET proteste contre les virements de crédits effectués par le ministre de l'Air pour annuler certains crédits affectés aux prototypes, à la mobilisation industrielle et affecter 207 millions de crédits supplémentaires pour le matériel de série

M. ANDRAUD, sous-secrétaire d'Etat à l'Air estime que son ministère n'a pas outrepassé ses droit

La demande de disjonction est repoussée par 377 voix contre 181.

A l'article 12 (63 millions pour l'assistance aux réfugiés espagnols, 20 pour le rapatriement des Français d'Espagne), M. DENAIS demande si le gouvernement français a obtenu des remboursements du gouvernement espagnol. M. BRUNET répond négativement.

L'ensemble du projet est adopté, ainsi que le projet accordant à Mme Savorgnan de Brazza une pension égale à celle des veuves des maréchaux de France et le projet accordant 3 millions aux victimes des inondations d'Indochine.

Séance levée à 12 h. 45.

Les dépenses administratives de la Chambre des députés

La séance est reprise à 16 h. 35. Sur demande de discussion immédiate, le projet de loi modifiant la loi du 4-3-29 portant organisation des différents corps d'officiers de l'armée de mer et du corps des équipages de la flotte est adopté.

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de résolution et de la proposition de loi concernant l'ouverture d'un crédit supplémentaire de 9.600.000 fr. applicable aux dépenses administratives de la Chambre des députés pour l'exercice 1937.

M. Louis MARIN s'élève contre cette dépense décidée par les questeurs, qui n'ont pas été élus selon les règles de la représentation proportionnelle.

L'orateur voudrait savoir à quels chapitres iront ces 9.600.000 francs qui sont justifiés, d'après le rapport, par l'augmentation du coût des matériaux et par l'application des lois sociales.

« Le public a le droit de savoir pourquoi, en un temps où des économies sont réclamées on peut faire de si larges dépenses pour le matériel. S'il s'agissait d'une augmentation indirecte de l'indemnité parlementaire, les députés doivent le dire franchement et ne pas agir d'une façon détournée.

» Des frais exceptionnels de secrétariat ont déjà été versés, depuis six mois, aux députés en vertu d'une loi augmentant l'indemnité de résidence des fonctionnaires Les députés ne sont pas des fonctionnaires et n'ont pas d'indemnité de résidence ».

M. RAVANAT, rapporteur, déclare qu'il n'est pas question, dans cette demande de crédits d'une augmentation de l'indemnité parlementaire.

M. BARTHE, questeur, fait connaître le détail des augmentations des crédits et s'étonne des critiques au sujet d'une mesure parfaitement justifiée (applaudissements nombreux bancs).

M. Louis MARIN. — L'indemnité parlementaire a été relevée sans le dire publiquement. Je proteste parce que, dans le rapport de M. Ravanat, il n'en est pas question. Je connais les difficultés de mes collègues, mais puisqu'on augmente l'indemnité parlementaire, il faut le dire (applaudissements droite, divers bancs).

M. PILLOT (Seine) regrette, comme M. Marin, qu'il n'y ait pas eu un débat public sur l'augmentation de 600 fr. par mois dont ont bénéficié les députés.

Après diverses autres interventions, l'article unique de la proposition de loi est mis aux voix par scrutin et vote par 433 voix contre 95.

L'Ecole Nationale d'Administration

L'ordre du jour appelle la discussion du projet de loi autorisant la création d'une école nationale d'administration relevant directement du ministère de l'Education nationale. Après l'exposé du rapporteur, M. Jean ZAY demande que la suite de la discussion soit renvoyée à une prochaine séance.

M. HERRIOT déclare que le débat pourra se poursuivre après la rentrée de janvier.

Les appellations d'origine

Le gouvernement demande la discussion immédiate de la proposition Chouffet complétant la loi sur les appellations d'origine contrôlées. L'article unique qui autorise le gouvernement à prendre des décrets pour fixer l'appellation d'origine unique par région est adopté.

Le président annonce que le gouvernement et la commission de législation demandent à la Chambre de siéger demain soir à 21 heures, pour discuter les projets retour du Sénat sur les baux. Il en est ainsi décidé.

La séance est levée à 18 h. 45 Séance demain mercredi à 21 heures.

Le numéro 836 du

Réveil Illustré

est paru

SOMMAIRE :

CELLE QUE J'AI AIMÉE
ooo
SPORTS D'HIVER
ooo
LE CHANTEUR DE MINUIT
ooo
A QUOI TIENT UNE CARRIÈRE
ooo
SA PAGE D'HUMOUR
ooo
SA PAGE DU TRICOT
etc., etc...
ooo

Dans ce numéro, le R. I. commence la publication de LE MARIAGE RÊVE Roman d'amour et d'aventures par Pierre Lavaur

— Demandez le — REVEIL ILLUSTRE à tous nos vendeurs

20 pages -- 50 cent.

« DÉDÉ ET DOUDOU », LES JUMEAUX FACÉTIEUX

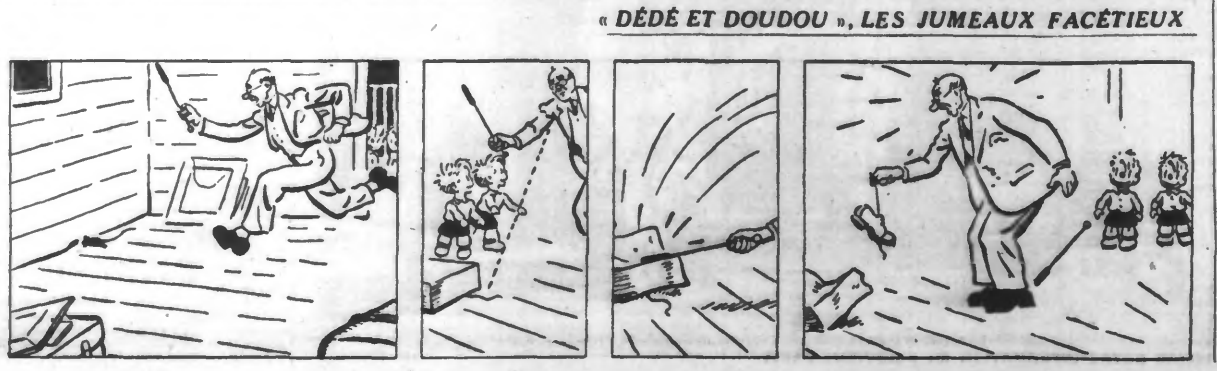

LE IXme CONGRÈS NATIONAL DU PARTI COMMUNISTE

LES ORATEURS SE SONT PRONONCÉS HIER POUR L'APPLICATION DU PROGRAMME DU FRONT POPULAIRE ET POUR L'AIDE AUX RÉPUBLICAINS ESPAGNOLS

Arles, 28. — Les excursions en Provence organisées à l'occasion du Congrès communiste ont duré plus longtemps qu'il n'était prévu. A 14 h 30, les derniers autocars rentrent à Arles, tandis que dans la salle du garage de l'avenue Emile Zola des délégués attendent déjà.

La séance n'est ouverte qu'à 15 h.

M. Cachin est à la tribune, mais la présidence effective est assurée par T. Arrachard, du Comité central.

Les adhésions des Fédérations aux rapports de MM. Thorez et Duclos continuent à se manifester C'est ainsi qu'on entend M. Molinier, du Gard, qui insiste sur la condition encore malheureuse des paysans de sa région. Il demande l'application immédiate des réformes promises par le Front populaire en faveur des mineurs toujours sacrifiés et qui réclament la semaine réelle de 38 heures, proteste contre les expulsions d'étrangers et dénonce l'existence de nombreux dépôts d'armes dans les châteaux de l'arrondissement d'Uzès

MM. Quinet, Raymond Guyot, Renaud Jean....

M. Quinet, des usines Renault, revendique pour ses camarades le mérite d'avoir déclenché en juin 1936 le mouvement générateur des grèves de progrès social. Il demande au Gouvernement plus de fermeté dans l'application des lois sociales. Il somme le Gouvernement de réaliser avec plus d'ardeur le programme intégral du Front populaire et plus d'énergie militante en faveur de la République espagnole. Enfin il dénonce avec véhémence tous ceux qui s'efforcent de s'opposer à l'unité prolétarienne.

M. Raymond Guyot, successeur de Vaillant-Couturier au siège de député de Villejuif, secrétaire général des Jeunesses communistes, évoque la mémoire de son prédécesseur, puis il lit une adresse des J. C aux jeunes chinois opprimés. Il réclame plus d'énergie en faveur des Gouvernementaux espagnols.

Le succès des M. Guyot est grand On l'ovationne. On chante « le chant des Jeunesses ». On lui apporte des fleurs.

A 16 h, l'« Internationale » salue l'arrivée à la tribune de M. Renaud Jean, spécialiste communiste des questions agricoles. Il proclame que le Front populaire n'a pas encore assez fait pour les paysans.

M. Renaud Jean expose les résultats du fonctionnement de l'Office du Blé, qu'il déclare satisfaisants, et se prononce en faveur de la création de nouveaux offices, notamment pour le vin, et de la revalorisation totale des produits agricoles. L'orateur préconise également l'application aux travailleurs agricoles des réformes de 1936 : conventions collectives, institution de délégués dans les exploitations, et ajoute qu'il faudra pour y parvenir, briser la résistance du Sénat, qui retarde systématiquement le vote des projets depuis longtemps déposés.

La démocratie ne résisterait pas à un désaccord entre ouvriers et paysans

L'orateur expose ensuite les projets que le Parti communiste entend soumettre au Parlement, puis insiste sur la solidarité unissant les paysans et les travailleurs des villes qui doivent se soutenir mutuellement, car la démocratie ne résisterait pas à un désaccord entre eux. Allant au devant des objections relatives aux conditions financières des réformes à opérer en faveur des paysans, l'orateur reprend le programme financier du Parti communiste, notamment le prélèvement sur le capital, la limitation des bénéfices commerciaux et industriels et la collectivisation des terres.

Le Congrès décide ensuite d'envoyer une adresse à Dimitrov.

On entend la lecture de divers télégrammes, dont un de M. Marty à M. Thorez, demandant de l'aide pour le peuple espagnol, puis la séance est levée.

LES CONFLITS DU TRAVAIL

LES SERVICES PUBLICS PARISIENS ONT VOTÉ LA GRÈVE

Le travail cessera dans tous les services à partir d'aujourd'hui

Paris, 28. — La Commission administrative de l'Intersyndicale des Services publics a voté, ce soir, un ordre du jour décidant l'arrêt du travail dans tous les Services publics parisiens à partir de demain 29 décembre.

L'ordre du jour

Paris, 28. — La Commission administrative de l'Intersyndicale des Services publics vient de voter l'ordre du jour suivant :

« Les Préfets de la Seine et de Police ont déposé un mémoire concernant les traitements et salaires du personnel Ce mémoire que nous avions déjà dénoncé au Ministre de l'Intérieur et au Préfet de la Seine, a été voté par la majorité du Conseil municipal de Paris, au cours de la séance qui s'est tenue dans la nuit du 27 au 28 décembre.

» La majorité du Conseil municipal, suivant les représentants du Gouvernement, n'entend accorder qu'une indemnité de 50 francs par mois aux catégories de base des deux Préfectures, c'est-à-dire, la moitié de ce que l'Etat a accordé à ses fonctionnaires. C'est une véritable provocation que le personnel de la fonction publique de la région parisienne ne saurait tolérer plus longtemps laissant la responsabilité des incidents, qui s'ensuivront, à ceux qui les auront provoqués ».

Aussitôt qu'il a eu connaissance du vote, l'Intersyndicale des Services publics a convoqué sa Commission exécutive et a examiné très sérieusement les conséquences d'un tel vote. Une assemblée de délégués syndicaux pour chaque Syndicat a été convoquée de toute urgence ce soir.

Au cours de ces assemblées, les délégués, après avoir entendu le rapport d'un des responsables de l'Intersyndicale, ont décidé à l'unanimité l'arrêt du travail dans tous les Services publics parisiens jusqu'au moment où les Conseillers élus (Conseil municipal et Conseil général) se seront prononcés sur le projet de délibération proposé par l'Intersyndicale.

Les syndicats de la T. C. R. P. et du Métropolitain suivront le mouvement

Paris, 28. — Au cours des réunions qu'ils ont tenues ce soir, les délégués du Syndicat de la T. C. R. P., à l'annexe de la Maison des Syndicats, rue Mathurin Moreau, et les délégués du Syndicat du Métropolitain, rue Montgolfier, ont décidé de suivre le mouvement de grève lancé par la commission exécutive de l'intersyndicale des Services publics.

POUR LES CONFLITS DE L'INDUSTRIE PARISIENNE ON ATTEND L'ARBITRAGE DE M. CHAUTEMPS

Paris, 28 — On attend l'arbitrage du Président du Conseil, sur l'ensemble des conflits du travail.

Les camions du train des équipages ont assuré à peu près normalement la distribution des journaux. Le ravitaillement des halles donne satisfaction au marché.

Le ministre du Travail a reçu ce matin la délégation ouvrière de l'alimentation qui maintient son point de vue comme la délégation patronale le sien. M. Février en référera à M. Chautemps

Les mille ouvriers d'une fabrique de sucre ont cessé le travail

D'autre part, on annonce que mille ouvriers sont en grève depuis hier soir aux usines de sucre Lebaudy-Sommier. La direction ne s'est pas présentée à l'usine. Elle a invoqué le cas de force majeure créé par la grève des transports.

Sur intervention de M. Haas chef adjoint du cabinet de M. Février, la direction recevra incessamment la délégation ouvrière

Chez « Vichy Quina » le travail a repris normalement. La direction s'est engagée à ne prendre aucune sanction, les ouvriers se sont engagés à rattraper le temps perdu en faisant des heures supplémentaires payées en sus des salaires normaux

Les délégués patronaux des transports ont longuement conféré ce matin au siège de la Confédération générale du patronat français Ils ont informé la présidence du Conseil qu'ils ne pourraient lui apporter une réponse qu'à la fin de l'après-midi.

M. Chautemps a conféré ce matin avec M. Villey, préfet de la Seine, au sujet de l'acheminement des marchandises périssables ou non pendant la grève des transports

La délégation ouvrière de l'Alimentation à l'Hôtel Matignon

Paris, 28. — La délégation ouvrière de l'Alimentation qui avait conféré dans la matinée avec M. André Février, Ministre du Travail, s'est rendue cet après-midi à l'Hôtel Matignon, où elle a été reçue par M. Chautemps qui était assisté de M. André Février

La délégation ouvrière était conduite par MM. Chapelain, secrétaire de la Fédération Nationale de l'Alimentation et Patat, secrétaire du Syndicat Parisien. MM. Bothereau et Georges Buisson, secrétaires de la C.G.T., assistaient à l'entretien.

Aucun résultat positif n'a été enregistré ce soir, le problème posé par la question des licenciements n'étant pas encore résolu. Les pourparlers se poursuivront demain.

DANS LES TRANSPORTS

Une délégation syndicale a demandé à M. William Bertrand le retrait des camions militaires

Paris, 28. — M. William Bertrand, sous-secrétaire d'Etat à la présidence du Conseil, a reçu, à 1 h. 30, une délégation du syndicat des cochers et chauffeurs, des contrôleurs et du personnel des T.C.R.P., du métro, des petits transporteurs de la région parisienne (artisans du transport) conduite par MM. Saint-Genest, Morin, de l'Union des syndicats, Bergert, de la T.C.R.P., Favier et Orhanges, des artisans du transport.

Cette délégation est venue remettre au Gouvernement la résolution suivante :

« Les syndicats des cochers, chauffeurs saluent le mouvement légitime des chauffeurs-camionneurs pour le respect de leur contrat de travail, de la procédure d'arbitrage conventionnel, des lois sociales et du droit syndical.

» L'intransigeance des patrons qui refusent d'entrer en pourparlers avec les ouvriers prolonge le conflit. D'ailleurs, cette résistance est favorisée par l'attitude du Gouvernement qui a mis gracieusement à la disposition des patrons des centaines de camions militaires. Cette mesure gouvernementale ne s'imposait d'aucune façon. La mise à la disposition du patronat fasciste des transports de camions militaires est une intervention directe des Pouvoirs publics en faveur des employeurs dont tous les efforts sont dirigés vers la violation des lois sociales accordées aux ouvriers par le Front populaire.

» Les syndicats, soussignés, se déclarent solidaires de la lutte des ouvriers de transport pour la défense de leurs droits et demandent au Gouvernement de cesser son appui aux patrons des transports en retirant les camions militaires.

» La continuation de cette intervention des Pouvoirs publics dans le conflit obligerait les syndicat du transport à examiner une action de solidarité en faveur des grévistes, sous toutes ses formes.

» Pour la défense des lois sociales, des conventions collectives, vive la solidarité ouvrière.

» Le syndicat des contrôleurs des T.C.R.P., des cochers, chauffeurs de la Seine, du syndicat général des T.C.R.P., du Métro et des petits transporteurs ».

ECHOS et CARNET

CALENDRIER. — Mercredi 29 décembre : Soleil : Lever, 7 h. 45 ; coucher, 16 h. ; Lune : Lever, 4 h. 49 ; coucher, 13 h. 36. Sainte du jour : Ellonore.

METEOROLOGIE. — Station de Lille : Observations faites le 28 décembre, à 17 h. 30 : Baromètre : 771 mm 5 ; baisse depuis la veille, à 17 h. 30 : 5 mm. 8 ; Thermomètre : Fronde : 1.2 ; Minima : — 2.0 ; Maxima provisoire : 1.2 ; Etat hygrométrique : 92 ; Hauteur d'eau tombée depuis la veille, à 17 h. 30 : 0 mm. 1 ; Direction du vent : Est ; Force : Modérée ; Direction des nuages : Pas d'observation ; Etat du ciel : Couvert ; pluie ; Prévisions pour aujourd'hui : Moins froid ; quelques pluies

Calendrier Historique

29 Décembre

1820. — Mort du baron de Montyon, économiste et philanthrope, qui fonda les prix de vertu et de littérature décernés annuellement par l'Académie française. Il légua à cette dernière ainsi qu'aux hospices de France, plus de 7 millions

1825. — Mort de l'illustre peintre Louis David. Napoléon Ier, après son avènement, le nomma son premier peintre et l'artiste se mit aussitôt au travail pour l'immense tableau du couronnement qui est considéré com